



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 24/09/2021*

à 20H00.

Membres	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire, Michel DHANEUS	X		
Serge BLICQ	X		
Yves LADRIERE	X		
Anabelle DRAOUI	X		
Valérie BAERT-PARENT	X		
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Jérôme BACRO	X		
Marie-Colette BAERT	X		
Murielle BLAS			X
Jean-Noël CARLIER	X		
Jacques GILLIOT	X		
Jean-Marie LECLERCQ	X		
Henri POTTIEZ	X		
Thibaut VEROONE			X

M. VEROONE Thibaut donne procuration à M. BACRO Jérôme.
M. POTTIEZ Henri est nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 JUILLET 2021 : sa lecture n'a fait l'objet d'aucune remarque.

TRANSFERT AU SIDEN-SIAN DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La C.C.P.S. ne disposant plus de cette compétence, les communes membres doivent donc sur leurs budgets se tourner vers l'offre du SIDEN-SIAN. Cette compétence comprend l'entretien des ouvrages (station de pompage, réseaux, bassins, ...) et des avaloirs (grilles et bouches d'égout).

Coût pour les membres : 20,73 € T.T.C. par habitant.

Après délibération, le Conseil valide ce transfert par 8 voix pour, 4 contres et 2 abstentions.

DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

La création à compter du jeudi 30 septembre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 20/35èmes pour une durée de 12 mois. L'agent aura pour mission l'entretien des locaux. Adopté à l'unanimité (par 13 voix).

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité (par 14 voix) la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet afin de permettre un avancement de grade.

S.I.D.E.C. : MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du S.I.D.E.C. a décidé lors de sa séance du 31 août 2021 de procéder à une modification de ses statuts. Le projet de statuts prend en compte les différents échanges avec les élus des collectivités membres et les services préfectoraux au cours de ces derniers mois.

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption de la révision des statuts n'emporte pas pour la commune transfert automatique des nouvelles compétences. Celles-ci sont optionnelles.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour).

- **Bornes de recharge électrique** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le S.I.D.E.C. recherche des communes partenaires pour installer des bornes de recharges.

INFORMATIONS FOURNIES PAR LE S.I.D.E.C. :

- Si vous transférez la compétence sans volonté de disposer de borne, cela revient à 0.20 € par habitant et par an, soit environ 102 €.

De plus, votre commune sera mentionnée dans le schéma directeur.

Par conséquent, si vous souhaitez installer un dispositif de charge par la suite, vous pourrez bénéficier d'un taux de raccordement qui pourra aller jusqu'à 75 % et ce, jusqu'en 2025.

- Si vous souhaitez disposer d'une borne de recharge :
 - La contribution annuelle de fonctionnement = (0,20 € par habitant) + 900 € par borne (actualisée par le Comité syndical chaque année à la hausse ou à la baisse, selon le déficit d'exploitation mutualisé = 1 002 €).
 - La contribution à l'investissement = 600 €/an à budgétiser chaque année en dépenses de fonctionnement, pendant 15 ans (si recours emprunt SIDEC).

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EFFECTUES DANS LA COMMUNE : M. LADRIERE, Adjoint aux Travaux en a pris lecture. Celui-ci est disponible en Mairie.

Au titre de l'aide au soutien des cantines scolaires, la commune a obtenu une subvention de 2 828,00 € pour l'achat d'un four.

Questions diverses :

- Atelier de décoration de Noël : il est prévu de fabriquer des décorations de Noël pour les installer sur La Place lors des fêtes de fin d'année. Les ateliers auront lieu le samedi et commenceront au cours du mois d'octobre.
- Repas / Colis des aînés : Le repas se déroulera le dimanche 24 octobre 2021. La remise des colis aura lieu le samedi 18 décembre 2021 à la salle polyvalente. Des devis ont été demandés.
- Une Commission Finances se réunira courant novembre.

Cette séance s'est déroulée sans public. Elle est levée à 22h00.

DHANEUS Michel, Maire.